



APPEL # 011/22

FONDS D'AIDE À LA CRÉATION | PRÊTS REMBOURSABLES

CONTEXTE	<p>Le Fonds d'aide à la création artistique est un produit du Fonds Maaya à caractère social destiné aux artistes et acteurs culturels du Mali. Ce fonds est un appui à la création artistique et un soutien aux initiatives culturelles, à travers l'octroi d'un prêt remboursable sur une période de neuf (09) mois.</p>
OBJECTIFS DU FONDS D'AIDE A LA CREATION	<p>Le Fonds d'aide à la création vise à aider les artistes et acteurs culturels à la création artistique et à soutenir les initiatives culturelles à travers l'octroi d'un prêt remboursable :</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aider les artistes et les acteurs culturels à la création artistique ;• Améliorer leurs conditions de travail en mettant à leur disposition un fonds d'appui, de crédit ;• Encourager la créativité à travers des projets innovants.
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none">• Les conditions de travaux des artistes / acteurs culturels sont améliorées ;• La création artistique et culturelle est stimulée à travers des crédits octroyés ;• La créativité est encouragée à travers des projets innovants.
CRITERES D'ATTRIBUTION	<p>Aide à la création Prêt remboursable : Montant maximum <u>3 000 000 FCFA</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Etre artiste, acteur culturel, structure ou association artistique et culturelle ayant au moins trois ans d'expériences et résident au Mali ;- Avoir un local ou être membre d'une structure ou association artistique et culturelle ;- Avoir un statut légal ;- Avoir un projet qui a un impact social ou environnemental ;- Posséder un apport personnel (15 %) du montant total de son projet ;- Posséder une garantie (œuvres ou équivalent en nature) équivalent à 50% du montant du projet (<i>renseigner fiche de garantie</i>);- Posséder une caution morale (<i>renseigner attestation de parrainage</i>) ;- Avoir un projet viable ;- Etre d'une bonne moralité ;- S'engager par écrit à rembourser le prêt sur une durée de neuf (09) mois.

PUBLIC CIBLE	Le projet concerne les artistes, les acteurs indépendants aussi bien que les organismes professionnels qui opèrent dans les différents secteurs de la culture au Mali.
EVALUATION DES DOSSIERS	Un comité d'attribution autonome et indépendant évaluera les projets tandis que le comité de suivi-évaluation évaluera la moralité des demandeurs et les garanties. Les résultats seront proclamés au plus tard le 31 mars 2022.
DATES LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	<p>Les dossiers peuvent être déposés par mail à l'adresse : fondsmaaya@gmail.com / info@fondsmaaya.com</p> <p>La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 mars 2022 (à minuit)</p>

CONTACTS

Bureau Fonds Maaya

Magnambougou Rue 314, Porte 76, Bamako, Mali
info@fondsmaaya.com / fondsmaaya@gmail.com
www.fondsmaaya.com
+223 76 55 98 73

NB : Vous trouverez en pièce jointe le formulaire et les autres documents à remplir

